



HANDIBAT : LA MARQUE SE DÉVELOPPE MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

Les correspondants Handibat® de la CAPEB se sont réunis le 2 décembre et ont dressé un point d'étape très encourageant.

Michel Dumon, administrateur confédéral en charge, notamment, de suivre ce dossier, présidait cette réunion avec Kevin Marivin et Patrick Lefeu au titre de l'association Handibat Développement. Contre toute attente, l'intérêt des artisans du bâtiment pour Handibat n'a pas régressé au cours de l'année 2020, pourtant lourdement marquée par un contexte de crise sanitaire et de confinement qui ne facilite pas les échanges ni les travaux chez les particuliers ! Le nombre de titulaires s'est bien maintenu au cours de cette année étrange, s'établissant à 1727 début novembre, soit une petite soixantaine de moins seulement qu'en 2019. Les plombiers chauffagistes restent très majoritaires parmi les labellisés (48 %) et leur nombre a même progressé cette année (826 vs 811 l'an passé). Le nombre d'entreprises labellisées augmente également chez les non adhérents qui représentent 14 % des porteurs du label. Autre satisfaction : le nombre d'artisans formés connaît une belle croissance. Le nombre de stagiaires a atteint 833 début novembre. Les apprentis formés sont également bien plus nombreux que l'an dernier (250 de plus en un

an). Compte tenu des cessions programmées, et des nouveaux CFA qui doivent entrer dans la démarche en 2021, ces chiffres devraient croître plus significativement encore, ce dont on peut se féliciter.

L'évolution de la réglementation et les dispositions prises par Action Logement pour soutenir notamment les travaux d'accessibilité des salles de bains (douches sans ressaut) ne sont sans doute pas étrangères à ce regain d'intérêt pour Handibat.

On rappellera à cet égard que la CAPEB a été la seule organisation à alerter les Pouvoirs publics sur la fin du crédit d'impôt « aide à la personne pour les travaux d'accessibilité » en décembre 2020. C'est donc grâce à notre intervention auprès des ministres comme des parlementaires que ce crédit d'impôt sera prorogé jusqu'en 2023.

Handibat® poursuit donc son développement favorablement même si les actions de promotion prévues cette année ont été, pour la plupart, annulées pour cause de crise sanitaire.

Malgré tout, des partenariats ont fait la preuve de leur efficacité cette année et c'est le cas de



Cedeo qui a mobilisé ses commerciaux pour sensibiliser les entreprises. En septembre, 1 000 d'entre elles avaient fait part de leur intérêt pour l'offre clé en main proposée par ce partenaire. Les trucks ont évidemment moins circulé cette année mais le concept plait et se développe néanmoins. D'ici la fin de l'année prochaine, avec l'appui du réseau Soliha notamment, une petite vingtaine de camions devrait ainsi permettre d'informer les entreprises et le grand public. L'année 2021 sera mise à profit pour développer ces initiatives, porter l'effort sur le développement de Silverpass, et poursuivre également la sensibilisation des élus communaux à la mise en accessibilité de leurs lieux publics avec l'appui de Yann Jondot. Il faut souligner ici que, celui qui a été nommé ambassadeur de l'accessibilité par la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a déjà permis à plus de 1200 communes bretonnes d'intégrer cette préoccupation dans leur politique d'aménagements publics.

17397 professionnels se sont formés à Handibat depuis la création de la marque en 2011

ÉCONOMIE

LA CAPEB ET BUTAGAZ LANCENT L'OFFRE FACILIPRIME

Les propositions de la convention citoyenne sur le climat ont conduit le Gouvernement à imposer de nouvelles règles rigoureuses pour les chaudières fioul neuves à compter de 2022.

Pour permettre aux entreprises artisanales du bâtiment de faire une offre adaptée à leurs clients qui souhaiteront remplacer leur ancienne chaudière gaz ou fioul par un équipement répondant aux nouvelles performances exigées, la CAPEB et son partenaire AIDEE (Association Interprofessionnelle pour le Développement de l'Efficacité Énergétique) ont mis au point une offre clé en main : Faciliprime.

Cette offre porte sur la PAC hybride « Biofioul ready » qui, en associant une chaudière à condensation compatible biofioul à une pompe à chaleur air/eau grâce à un système de régulation intelligent, permet de répondre aux besoins énergétiques des logements en apportant un confort en toute saison à un coût maîtrisé.

Ces PAC hybride peuvent désormais être installées sous la forme d'une mensualité packagée tout inclus à partir de 83,33€/mois sur 60 mois.

Elles permettent également aux particuliers qui les font installer de bénéficier des aides disponibles. Les avantages sont significatifs : 300 € de prime du fabricant participant, jusqu'à 4 800 € de prime « CEE Coup de Pouce chauffage AIDEE », jusqu'à 4 000 € de prime MaPrimeRénov' de l'ANAH et un financement à 0 % avec FRANFINANCE, filiale de la Société Générale. En tout, ce sont jusqu'à 9 100 € de primes cumulées qui peuvent être déduites du devis des clients en fonction de leur éligibilité aux différentes aides !

Bref, les artisans du bâtiment RGE ont là un argument commercial bien réel et un dispositif que la CAPEB a voulu très simple à gérer pour eux : l'offre Faciliprime assure un accompagnement personnalisé pour simplifier les démarches administratives à accomplir. Tous les supports dédiés à l'offre (mode d'emploi, convention, dépliant clients, passeport crédit...) sont mis à sa disposition grâce au site web faciliprime.fr ainsi qu'une plateforme téléphonique dédiée, basée en Ile-de-France, pour chaque étape de l'offre. De nombreux industriels soutiennent cette démarche.

En savoir plus sur **ARTUR**

FACILIPRIME
Souriez, vous êtes aidés !
du 01/12/2020 au 31/12/2021¹
Offrez le meilleur à vos clients :
→ PAC HYBRIDE (BIOFIOL READY)
→ garantie de 3 ans²
→ jusqu'à 9100 € de PRIMES³
→ PRÊT à TAEG fixe 0%
exemple : 83,33 €/mois* sur 60 mois
ACCOMPAGNEMENT COMPLET AU MONTAGE DE VOS DOSSIERS
Pour en savoir +
Contactez-nous au 01 84 28 05 74
LES OFFRES FACILIPRIME, c'est tout confort - TOUT COMPRIS !
AIDEE, AUF, CHAMPIER, DeDernier, POUYSA, ZERTU, ELPERGE

RÉSEAU

→ LA CAPEB RHÔNE ET GRAND LYON ALERTE SUR LES CONSÉQUENCES DE LA ZFE

Dès le 1^{er} janvier 2021, les véhicules professionnels – utilitaires et camions – porteurs de la vignette CritAir3 (soit plus de 3 véhicules sur 4) seront totalement interdits de circulation et de stationnement, 24h/24 et 7j/7 en zone ZFE, c'est-à-dire dans le centre de la Métropole du Grand Lyon. Une décision qui pourrait aussi s'appliquer ailleurs.

La CAPEB de la région s'élève contre ces décisions qui ne pénalisent que les professionnels (les particuliers ne seront soumis aux mêmes règles qu'en 2026) et demande son report, au moins à l'été 2021. Elle rappelle que les deux confinements ont mis à mal les trésoreries des entreprises et les laissent dans l'incertitude quant aux marchés à venir, ce que leur interdit tout investissement dans des véhicules plus propres et encore moins de renouveler l'ensemble de leur flotte. Sans possibilité de circuler, les entreprises seront contraintes de se séparer de leurs salariés, sauf à leur demander de se déplacer en vélo. Elles ne pourront pas non plus être livrées, les fournisseurs étant soumis aux mêmes contraintes. Comment les carreleurs pourraient-ils alors acheminer 40m² de carrelage (1 tonne) chez un particulier ? comment les serruriers métalliers feraient-ils avec leurs vitrines de magasin ? et les plombiers avec leurs barres de cuivre de 5 ou 6 m ?

Sans remettre en cause l'intérêt d'améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble des 59 communes de la Métropole comme le vise la zone ZFE, la CAPEB régionale demande un temps d'adaptation, d'autant plus justifié que les professionnels sont les seuls concernés alors qu'ils subissent de plein fouet les conséquences d'une crise qui aura plombé toute l'année 2020 et qu'ils n'ont aucune visibilité sur 2021. À cet égard, les amendes prévues pour les contrevenants à ces nouvelles dispositions seraient particulièrement mal vécues par les artisans du bâtiment qui ne sont pas en capacité d'investir dans de nouveaux véhicules. La CAPEB Grand Lyon fait observer, à titre d'exemple, qu'un véhicule électrique type « Kangoo », d'une taille pourtant inférieure à la majorité des véhicules utilisés par les salariés et artisans, coûte en moyenne entre 23 et 27 000 €, un montant à multiplier par le nombre de salariés de l'entreprise...

COMMUNICATION

→ LA CARTE DE VŒUX 2021 EST ARRIVÉE

Vous pourrez commander les cartes de vœux sur la e-boutique CAPEB dès ce vendredi 4 décembre. Les cartes sont présentées par lot de 25 exemplaires.

La carte de vœux 2021 se présente sous la forme d'un accordéon (une affichette A3 pliée en 8 soit un format fermé de 10,5 x 14,8 cm), et reprend tous les visuels de la campagne de promotion des métiers du bâtiment.



MÉTIER

→ THIERRY TOFFOLI RÉUNIT SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Ce mardi 1^{er} décembre, Thierry Toffoli a réuni ses conseillers professionnels en visioconférence.

La réunion s'est ouverte sur les questions de communication tant sur les informations à diffuser au Réseau (via ARTUR) que sur les actions à conduire vers le jeune public sur l'image du métier de maçon. Thierry Toffoli et ses conseillers ont échangé sur les choix stratégiques du gouvernement concernant la RE2020 et se sont vivement inquiétés des conséquences qu'ils impliquent pour la maçonnerie notamment. Un point a ensuite été fait sur les actions en cours en matière de santé sécurité (avec Batiroc Protect et avec l'OPPBTB concernant l'étude



métier carreleur) puis dans le domaine de la formation (les fiches études, conception, coordination et commercialisation, le projet de formation d'applicateur de chape fluide, les titres professionnels carreleur chapiste et maçon coffreur bancheur).

Le Président et les conseillers de l'UNA Maçonnerie Carrelage ont également examiné les travaux en cours concernant les normes (Garde-corps, blocs et conduits de fumée), le patrimoine, les matériaux biosourcés et le numérique.

→ KIT KNAUF « JOINTS AVEC AIRLESS » : LES TESTS SONT FINIS

Après plusieurs mois de mise à l'épreuve sur les chantiers, la campagne de tests du kit Airless pour bandes à joints de Knauf a pris fin.

L'industriel Knauf, l'UNA MTPI, Béranger Développement et l'IRIS-ST se sont retrouvés en visio pour une réunion de bilan et d'échanges avec les cinq entreprises de plâtrerie et pose de plaques de plâtre de la CAPEB, qui se sont portées volontaires pour mettre en œuvre cet équipement. Cette réunion a permis aux testeurs de s'exprimer librement sur le kit pour bandes à joints de Knauf, un kit composé d'une rallonge, d'outils

de charge, de rouleurs pour les angles, de sabots racleurs pour les angles... adaptables sur un Airless. Le kit a été sélectionné pour sa facilité d'application et pour ses bénéfices au niveau des contraintes physiques : moins de montées et descentes sur les équipements de travail en hauteur, moins de postures contraignantes,...

Les testeurs ont pu échanger avec Knauf sur leur utilisation du kit, les performances

techniques de l'équipement, son confort d'utilisation, son ergonomie, ... Grâce à leurs savoir-faire et leur expérience, un débat constructif et enrichissant s'est instauré entre les entreprises artisanales et Knauf.



LOBBYING

→ PLF 2021 : LA CAPEB Pousse ses AMENDEMENTS AU SÉNAT

À l'occasion de l'examen au Sénat du projet de loi de finances pour 2021, la CAPEB a proposé aux sénateurs deux amendements.

Le premier vise à mettre en place une fiscalité propre pour le déploiement d'un nouveau combustible, le biofioul, remplaçant le fioul domestique. L'objectif est, en effet, de proposer une alternative à cette énergie, plus particulièrement en zones rurales, puisque le Gouvernement a pris la décision d'interdire l'installation de chaudières à fioul 100 % fossile à partir du 1^{er} janvier 2022. Les sénateurs l'ont adopté.

Le deuxième amendement propose de proroger jusqu'au 30 mars 2022, et non au 31 décembre 2021, le crédit d'impôt instauré par le Gouvernement pour les dépenses concernant les travaux de rénovation énergétique

des bâtiments à usage tertiaire des TPE et PME. Notre proposition a été reprise par le Rapporteur général qui a même demandé son extension jusqu'à la fin 2022. Reste à savoir si le Gouvernement acceptera d'aller jusque là. Au passage, il a été confirmé que les entreprises du bâtiment bénéficieraient de cette mesure.

On notera aussi avec satisfaction que l'idée de la CAPEB d'étendre le taux réduit de TVA à l'ensemble des travaux de rénovation fait des émules.

La sénatrice Chain Larché que le Président Repon avait rencontrée, a proposé un amendement en ce sens. Il n'a pas été adopté

mais néanmoins soutenu par un grand nombre de parlementaires.

Enfin, en réaction à la volonté du Gouvernement de permettre aux acheteurs publics, jusqu'au 31 décembre 2022, de déroger au code de la commande publique pour recourir aux marchés de conception-réalisation, la CAPEB a proposé un amendement visant à limiter ces opérations aux marchés d'un montant supérieur ou égal à 1 M€ afin de ne pas pénaliser les entreprises artisanales du bâtiment.

Le Rapporteur Général a qualifié notre amendement de « bon sens ».

Le Gouvernement a reconnu que le seuil que nous proposons pouvait être retenu comme une solution raisonnable et acceptable et a émis en séance un avis de « sagesse » sur notre proposition, ce qui signifie qu'il n'est pas foncièrement opposé à l'amendement et qu'il s'en remet à la « sagesse » des Sénateurs. Outre le vote favorable des sénateurs, il faudra également, qu'au retour du texte à l'Assemblée nationale, les députés confirment ce vote. À suivre donc.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

Lettre
de la CAPEB

■ PARTENARIATS

Le comité de pilotage des partenariats Béranger Développement s'est réuni le 1^{er} décembre. Le Président confédéral participait à cette réunion qui visait à assurer le suivi des partenariats en cours et à examiner de nouveaux projets susceptibles d'apporter des avantages pertinents aux entreprises artisanales du bâtiment.

■ GOUVERNEMENT

Ce mercredi, le Président de la CAPEB a pu échanger avec la Ministre du Logement et le Ministre délégué aux TPE/PME. Emmanuelle Wargon et Alain Griset souhaitait évoquer la numérisation des entreprises du bâtiment, axe prioritaire de développement présenté par Bruno Le Maire dans le cadre du Plan de Relance.

■ U2P

Le bureau de l'U2P s'est réuni jeudi. Il est revenu sur les annonces du Président de la République concernant la sortie progressive du confinement. Il a évoqué l'accord paritaire relatif au télétravail puis commenté les derniers échanges du Président de l'U2P avec la ministre Elisabeth Borne d'une part et avec le Président du Sénat d'autre part.

■ PARLEMENT

Le Président de la CAPEB devait s'entretenir en visioconférence ce vendredi avec la députée Meynier-Millefert et le député Vincent Descoeur qui souhaitent auditionner la CAPEB dans le cadre de la Mission d'information parlementaire qu'ils conduisent sur la rénovation énergétique des Bâtiments.

RÉSEAU

→ LE GRAND EST APPELLE SA PRÉFÈTE À PRENDRE DES MESURES D'URGENCE

La CAPEB Grand Est et du Bas-Rhin a adressé un courrier à la Préfète de la région, Mme Chevalier, l'appelant à prendre des mesures d'urgences pour soutenir les entreprises du BTP à l'occasion d'une cellule de crise régionale.

Le Président Maurice Karotsch a alerté la Préfète sur les conditions de restauration inadmissibles auxquelles sont confrontés les artisans, leurs compagnons et apprentis, compte tenu de la fermeture des restaurants, l'impossibilité de trouver des solutions étant une grande source d'inquiétude à l'aune de la période hivernale. La CAPEB a sollicité un arrêté préfectoral

permettant aux entreprises du BTP de bénéficier des mêmes aménagements que les professionnels des transports qui ont, eux, l'autorisation de se restaurer dans plusieurs centaines de centres et relais routiers qui leur servent des repas chauds. La CAPEB Grand-Est a pointé par ailleurs le ralentissement de l'activité qui commence à se faire sentir, les commandes



passées au printemps arrivant à leur terme. Elle a alerté la Préfète sur la nécessité de mobiliser les Collectivités locales et de lancer un nouveau volume de travaux pour maintenir l'activité des entreprises. Elle a également appelé la Préfète à veiller à ce que les absences des collaborateurs symptomatiques sur les chantiers ne donnent pas lieu à des pénalités de retards.

ARTISANAT

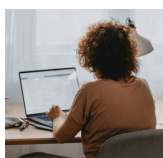
→ L'U2P A SIGNÉ L'ACCORD PARITAIRE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Les partenaires sociaux du champ interprofessionnel négociaient depuis un moment pour encadrer les modalités du télétravail et sont parvenus à un accord la semaine dernière.

C'est avec la volonté de sécuriser les entreprises que **l'U2P a signé cet accord**. Certes, un certain nombre d'activités couvertes par l'U2P ne se prêtent pas du tout au télétravail mais l'U2P, qui représente 3 millions d'entreprises, a souhaité que soient prises en compte les spécificités des petites entreprises en matière de télétravail et que soient établies des règles compréhensibles et applicables afin de sécuriser les entreprises dans leurs relations avec les salariés en matière de télétravail.

Ainsi, en dehors des situations exceptionnelles comme celle que nous vivons aujourd'hui, le télétravail reposera désormais sur la volonté partagée du salarié et de l'employeur.

Toute nouvelle organisation du télétravail sera confiée à l'employeur, en concertation avec les salariés, dans les plus petites entreprises. Elle relèvera d'un accord des partenaires sociaux (au niveau de la branche ou au sein de l'entreprise) pour les entreprises qui comptent davantage de salariés.



LOBBYING

→ LE SÉNAT VEUT AIDER LES ARTISANS ET PETITES ENTREPRISES À S'Y RETROUVER DANS LES AIDES QUI LEUR SONT DÉDIÉES

L'initiative n'est pas courante : la Délégation aux entreprises du Sénat a fait savoir la semaine dernière qu'elle avait mis au point un recensement des aides et dispositifs divers mis en place par l'État pour aider les artisans et les petites entreprises à faire face à la crise sanitaire.

Ce faisant, les sénateurs témoignent qu'ils ont compris la lourdeur des complexités administratives reprochées au Gouvernement et ont souhaité répondre aux appels des entreprises à la simplification, que nous n'avons cessé de relayer. **Sur le site de la délégation**, on trouve donc plusieurs fiches et infographies sur les points d'information et de soutien aux entreprises, le dispositif de l'activité partielle, le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'État, l'aide à la numérisation des petites entreprises et notamment celle des commerçants et artisans.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

